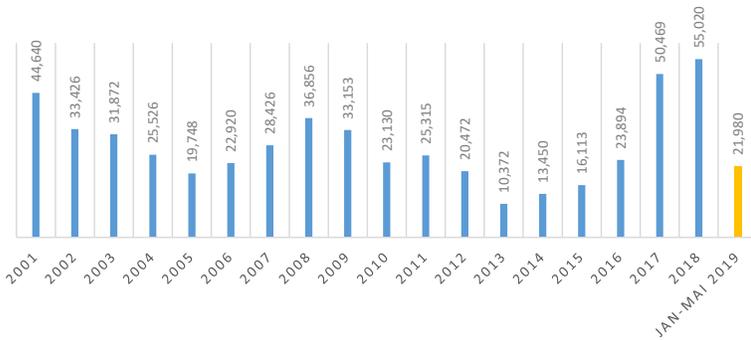


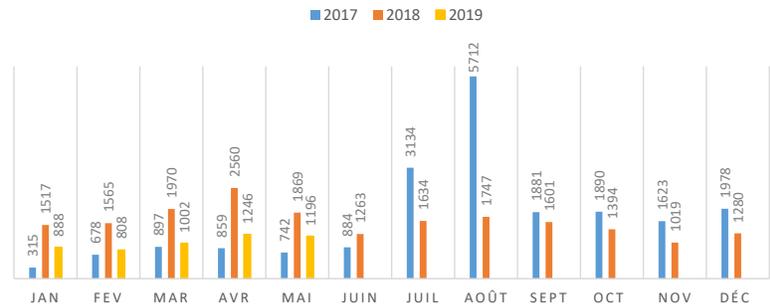


COMBIEN ?

**DEMANDES D'ASILE AU CANADA
2001 - 2019**

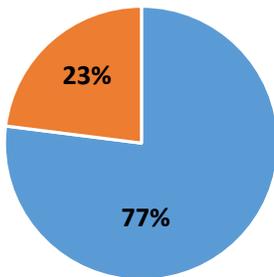


**ARRIVÉES IRRÉGULIÈRES AU CANADA
COMPARAISON 2017-2019**



- En 2018, le Canada a reçu environ le même nombre de demandes d'asile que l'an dernier.
- Le nombre total de demandeurs d'asile qui ont traversé la frontière à un point d'entrée non officiel durant les 5 premiers mois de l'année 2019 a baissé de 46% comparé à la même période l'année dernière.

**DISTRIBUTION DES
DEMANDES D'ASILE
jan-mai 2019**



■ Demandes d'asile à un point d'entrée officiel/ bureau intérieur ■ Arrivées irrégulières

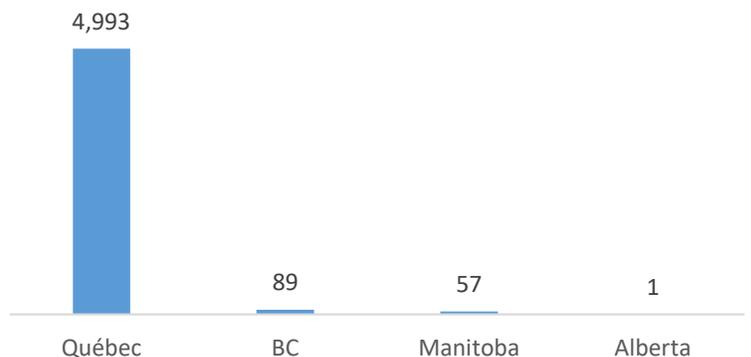
- 77% de toutes les demandes d'asile faites durant les 5 premiers mois de l'année 2019 ont été déposées soit à un poste frontalier soit auprès d'un bureau d'immigration à l'intérieur du Canada

En vertu des lois canadiennes et internationales, traverser la frontière de manière irrégulière n'est pas considéré comme une infraction si c'est pour faire une demande d'asile. Dû aux circonstances ayant entraîné leur fuite, plusieurs réfugiés sont contraints de voyager sans documents ou autorisations de voyage.

OÙ ?

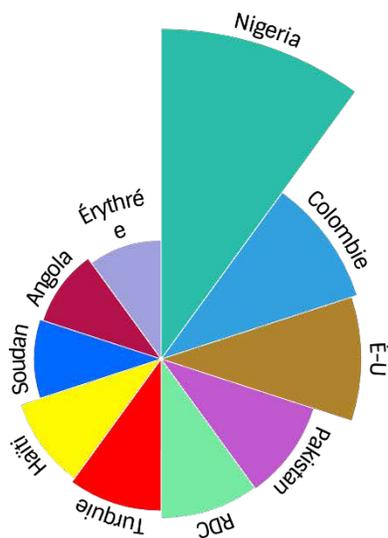
- La majorité des arrivées irrégulières continuent d'avoir lieu au Québec.
- Pourquoi au Québec? Roxham Road est le point de passage le plus emprunté par les demandeurs d'asile qui traversent la frontière canadienne de façon irrégulière parce qu'il est facile d'accès et sécuritaire et à cause de l'attention médiatique importante qu'il reçoit depuis 2017.

**ARRIVÉES IRRÉGULIÈRES
PAR PROVINCE jan-mai 2019**



QUI ?

Les **10 PRINCIPAUX PAYS SOURCES** d'arrivées irrégulières de janvier à avril 2019:



Certains de ces pays sont en guerre; d'autres pays sont aux prises avec de graves violations de droits humains.

Top 3 :

Nigéria: Près de 2/5 des demandeurs d'asile ayant traversé la frontière de manière irrégulière en 2018 sont d'origine nigériane. Cependant, leur nombre a diminué depuis mai 2018 et représente maintenant 1/5 des arrivées irrégulières.

Colombie: Les demandes d'asile de ressortissants colombiens figurent parmi les 10 principaux pays sources de demandes d'asile au Canada et à la frontière depuis plusieurs années.

République démocratique du Congo: Son arrivée en troisième position est plutôt dû à une diminution des demandes d'asiles d'origine américaine (enfants nés aux États-Unis de parents non américains) qu'à une augmentation des demandes d'origine congolaise.

COMPOSITION FAMILIALE ET STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE



La majorité des demandeurs d'asile qui traversent la frontière de manière irrégulière sont des familles, des parents seuls accompagnés de leurs enfants, des couples et des personnes voyageant seules. Environ 1/3 des entrées irrégulières au Québec, dans les premiers mois de l'année 2019, étaient des enfants qui accompagnaient leurs parents.

Comme les persécutions peuvent toucher des personnes de tous les horizons, les demandeurs d'asile arrivant aux frontières canadiennes ont des profils socioéconomiques et académiques très variés.

POURQUOI ?

MOTIFS DE PERSÉCUTION INVOQUÉS:

Colombie

- Victimes de groupes armés non étatiques, de groupes paramilitaires ou de crime organisé
- Opinion politique - militantisme
- Violence domestique
- Orientation sexuelle
- Discrimination raciale / persécution des Afro-Colombiens

Nigéria

- Criminalité et corruption (principalement des conflits familiaux et des vendettas)
- Orientation sexuelle
- À risque de mutilation génitale féminine
- Violence domestique, mariage forcé
- Persécution religieuse

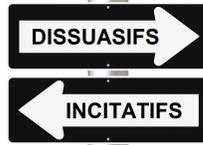
République démocratique du Congo

- Opinion politique
- Militantisme

DÉCISION DE FRANCHIR LA FRONTIÈRE ÉTATS-UNIS – CANADA

Les demandeurs d'asile mentionnent un mélange de facteurs incitatifs et dissuasifs. Ils comprennent :

- Présence de liens familiaux / communautaires au Canada
- Perception que les réfugiés au Canada bénéficient d'un meilleur soutien
- Perception que leur demande d'asile a de meilleures chances d'être acceptée au Canada



- Les États-Unis servent seulement comme point de transit pour demander l'asile au Canada (le visa américain étant censé être plus facile à obtenir que le visa canadien)
- Longue durée de la procédure d'asile aux États-Unis
- Crainte de la rhétorique américaine perçue comme étant hostile envers les immigrants et les étrangers
- Peur d'être déporté

STATUT ET TEMPS PASSÉ AUX ÉTATS-UNIS



La majorité des demandeurs d'asile avait un statut valide aux États-Unis au moment de traverser la frontière canadienne (généralement un visa de visiteur) et avait transité par les États-Unis pour une courte période avec l'intention de demander l'asile au Canada, le visa américain étant censé être plus facile à obtenir que le canadien.



D'autres avaient vécu de nombreuses années aux États-Unis, incluant des personnes ayant fait une demande d'asile (en cours ou rejetée) et dans une moindre mesure, des personnes dont le statut aux États-Unis avait expiré.



Selon l'Entente entre le **Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs**, les individus aux États-Unis **ne peuvent pas** présenter une demande d'asile à un poste frontalier canadien à moins d'être visés par une exception prévue par l'Entente, par exemple avoir un membre de leur famille proche au Canada.



L'Entente sur les tiers pays sûrs **ne s'applique pas** aux personnes qui traversent la frontière entre les points d'entrée officiels, car au moment où elles demandent l'asile, elles sont considérées comme étant déjà au Canada.

IMPACT ET RÉPONSE

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ

Tous ceux qui entrent au Canada, incluant ceux ayant franchi la frontière de manière irrégulière, sont contrôlés autant par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) que par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) afin de déterminer s'ils représentent un quelconque risque à la sécurité et à la santé publique.



Vérification des valises



Prise des empreintes digitales et vérification de l'identité



Vérification des antécédents dans les bases de données canadiennes et américaines et d'Interpol.

Entre février 2017 et mars 2019, **moins de 0.5%** des demandeurs d'asiles qui ont traversé la frontière de manière irrégulière avaient des antécédents criminels sérieux.

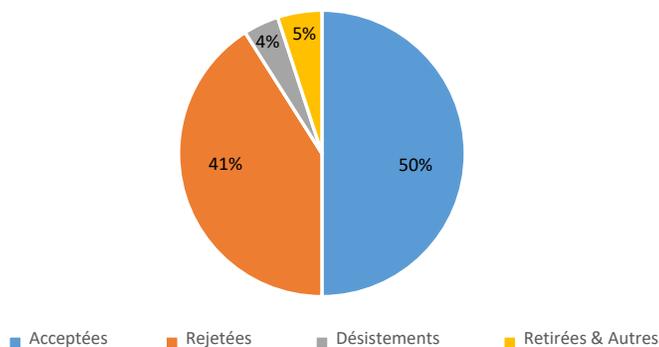
ÉVALUATION INDIVIDUELLE



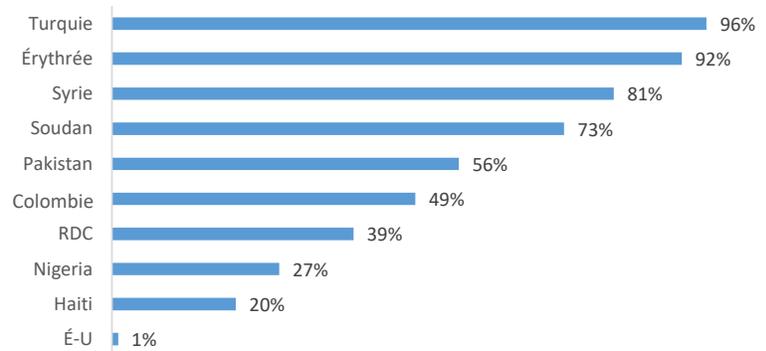
Comme pour toute demande d'asile, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) - ou un agent de l'Immigration, Réfugiés, et Citoyenneté Canada (IRCC) si la demande n'est pas recevable pour être déférée devant la CISR - évalue si les personnes qui ont franchi la frontière de manière irrégulière craignent avec raison d'être persécutées dans leur pays d'origine. Leurs dossiers ne sont pas priorités par rapport à ceux et celles qui font leur demande à un point d'entrée officiel ou dans un bureau intérieur. Le fondement de chaque demande est évalué individuellement.

33% des demandeurs d'asile ayant traversé la frontière de manière irrégulière depuis février 2017 ont eu leurs demandes d'asile finalisées à la fin du mois de mars 2019. La moitié d'entre eux ont obtenu le statut de réfugié.

Demandes d'asile finalisées entre fév 2017 - mars 2019 (arrivées irrégulières)



Taux d'acceptation pour les 10 principaux pays sources (arrivées irrégulières)



MÉCANISMES DE RÉPONSE / PLANS DE CONTINGENCE

Alors que les mesures spéciales mises en place en 2017-2018 par divers paliers du gouvernement ont été maintenues et bonifiées dans l'éventualité d'un autre afflux, de nouvelles mesures ont été introduites en 2019.

Augmentation du nombre d'agents de l'AFSC et de la GRC.

Traitement simplifié et amélioration des conditions d'accueil à la frontière pour recevoir un plus grand nombre de demandeurs d'asile.

Traitement rapide (dans les 30 jours de leur réception) des demandes de permis de travail afin de minimiser les pressions sur les services sociaux provinciaux.

Campagne de sensibilisation du public visant à lutter contre la désinformation relative au système d'asile canadien parmi les groupes de demandeurs d'asile potentiels.

50 millions de \$ pour soutenir les efforts des provinces et des municipalités (Québec, Ontario et Manitoba) à fournir des hébergements temporaires.

Augmentation de 70% de la capacité de traitement des demandes d'asile à la CISR entre 2016 et 2018.

Financements supplémentaires pour la gestion des migrations irrégulières à la frontière (budget fédéral 2018), afin de renforcer les processus à la frontière et d'accélérer le traitement des demandes et des renvois dont 208 millions \$ alloués à la CISR pour embaucher 85 nouveaux commissaires et pouvoir traiter 50 000 demandes d'asile par an pour l'année fiscale 2020-21.

Modifications législatives à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés "dans le but de mieux gérer la migration irrégulière, de la prévenir et d'en dissuader les auteurs."

Pour plus d'information, visiter notre site web : <https://www.unhcr.ca/fr/download-app/publications/>

Les statistiques et les graphiques présentés dans ce rapport proviennent des site web d'IRCC et de la CISR.